

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2007

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (n° 63)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par  
M. Geoffroy, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 9**

Après l'alinéa 8 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« IV. – Dans la dernière phrase du premier alinéa de l'article 721-3 du même code, les mots : « au dernier » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

L'article 9 du projet de loi ayant ajouté un alinéa à l'article 729 du code de procédure pénale, il convient de corriger une référence à cet article figurant à l'article 721-3 du même code.